

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS
DU MAIRE****Décision n° DEC2024-015****Objet : Avenant 2 – Marché de travaux -Extension et construction de commerces
Lot n°05 Bardage panneaux sandwich/portes avec l'entreprise AMC STRUCTURES****Le Maire de la commune du FENOILLER,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°DEC2023-037 attribuant le marché de travaux des lots 05,07 et 11 concernant le réaménagement de l'Ilot H -Extension et construction de commerces,

Vu la décision n° DEC2024-003 portant sur l'avenant n°1 au marché de travaux de l'extension et de la construction de commerces – lot 05 – Bardage panneaux sandwich/portes avec l'entreprise AMC STRUCTURES,

Considérant que le marché prévoit la fourniture et pose de bardage panneaux sandwich de type « PROMIROCK V1150 » en pose verticale (ép : 120 mm) en laine de roche ainsi que la fourniture et la pose de pièce d'angle en bardage panneaux sandwich « PROMIROCK V1150 » en pose verticale (ép : 120 mm) en laine de roche,

Considérant que pour des raisons d'approvisionnement et l'aspect esthétique des façades du projet, il est nécessaire de modifier le bardage panneaux sandwich par le type « PROMISOLL S1000 » en pose verticale (ép : 60 mm) en mousse polyuréthane ainsi que la pose de profil d'angle,

Considérant la proposition de l'avenant n°2 dudit marché concernant le lot n°5 Panneaux Sandwich/portes attribué à l'entreprise AMC STRUCTURES,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°2 avec l'entreprise AMC STRUCTURES détentrice du lot n° 5 – Panneaux Sandwich/Portes - du marché de travaux de construction de commerce pour la modification de type de bardage panneaux sandwich ainsi de la pose de profil d'angle.

Article 2 : Le montant de l'avenant s'élève à -7 742,53 € HT (sept mille sept cent quarante-deux Euros et cinquante-trois Centimes) soit -9 291,04 € TTC (neuf mille deux cent quarante-vingt-onze Euros et quatre Centimes) soit une diminution de -9,05 % des travaux du lot n°5.

Article 3 : Les autres clauses et conditions du marché sont inchangées.

Article 4 : La Direction Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 28 février 2024

Le Maire,
Isabelle TESSIER



Diffusion : AMC STRUCTURES, 6K By SICAA, VENDEE EXPENSION

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.